

Site: http://93.snuipp.fr Utiliser votre code personnel SNUipp 93

Syndiqués:

Notre code personnel figure sur votre carte

Carte Syndicale Nom-Prénom- Adresse Code personnel xxxxxxx



Permanences

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 11 h à 13 h et de 15 h à 17 h 15 Mercredi : de 10 h à 12 h 30

«Débuts de carrière» : lundi et jeudi de 15 h à 17 h 15 à l'ESPE de Livry-Gargan : lundi et jeudi de 11 h 30 à 13 h

à l'ESPE de Torcy : 1 fois par semaine (jour à définir)

«Retraités» : tous les lundis après midi «EVS, CUI, AVS» : mardi de 15 h à 17 h 15 «FSU Culture» : tous les mardis après midi

Téléphone 01.48.96.36.11 Fax: 01.48.96.36.80 Email: snu93@snuipp.fr Bourse Départementale du Travail, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex

Vos représentants SNUipp-FSU 93 au C.T.S.D. (Comité Technique Spécial Départemental)

Rachel SCHNFIDER Caroline MARCHAND Marie-Hélène PLARD **Didier BROCH**

Vos représentants SNUipp-FSU 93 au C.H.S.C.T. 93 (Comité d'Hygiène et Sécurité, Conditions de travail départemental)

Fabienne GOUJU, secrétaire

Didier BROCH

Vos élues SNUipp-FSU 93 à la C.A.P.D. (Commission Administrative Paritaire Départementale) Rachel SCHNEIDER Caroline MARCHAND **Emilie GARCIA** Catherine DA SILVA **Brigitte POMMIER** Stéphanie FOUILHOUX Frédérique BLOT Véronique SZCZEBARA Stéphanie LIOTÉ Ingrid FAUVIAU

Section Départementale

Rachel SCHNEIDER CAPD - CTSD - CDEN

Caroline MARCHAND CAPD - CTSD - CAPN

Marie-Hélène PLARD CTSD - CDEN - Suivi des ser

Didier BROCH

Catherine DA SILVA

Emilie GARCIA

Stéphanie FOUILHOUX

Fabienne GOUJU

Frédérique BLOT

Valérie KOWNACKI

Stéphanie LIOTÉ

Virginie SAPIA

Valentin RIPP

Natacha PANIER

Benjamin ARASSUS

Laure FRANQUES Karim BACHA

Fleury DRIEU

Catherine SCHWENG

Monique MASSON

Commission ASH

mmission Par Nadine ROUMILHAC Sébastien LE BRAS Yann MAILLARD Muriel NARBONI Natacha PANIER Laurence CANTOIA

DSDEN 93 : Seuils d'ouverture de classe en Seine-Saint-Denis depuis 1998

En EP Maternelle : 25 Hors EP Maternelle : 27 Flémentaire : 23 Flémentaire : 2

Normes de décharges de direction

En EP

Hors EP 4 classes : 1/4 5 à 8 classes : 1/3 9 à 12 classes : 1/2 13 classes et plus : 1 4 classes : 1/4 5 à 8 classes : 1/3 9 classes : 1/2 10 classes : 2/3 11 classes et plus : 1.

Elections professionnelles 2014	SNUipp	5 sièges (5 titulaires 5 suppléants)	46,4 %
CAPD	SE-UNSA	1 siège	11 %
10 représentants du personnel élus par la profession. 10 représentants de l'administration.	FO	4 sièges	32,1 %
	SGEN		
	SUD		
	CGT		

Calendrier Scolaire 2018-2019 (Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles)		
vendredi 31 août 2018		
lundi 3 septembre 2018		
du samedi 20 octobre 2018 au lundi 5 novembre 2018		
du samedi 22 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019		
du samedi 23 février 2019 au lundi 11 mars 2019		
du samedi 20 avril 2019 au lundi 6 mai 2019		
samedi 6 juillet 2019		

Déroulement de carrière au 1 « septembre 2017 Attention : Gel du point d'indice pour 2018/2019

Instituteur-trice			
Echelon Indice		Durée dans l'Echelon	
1	349	9 mois	
2	365	9 mois	
3	374	1 an	
4	381	1 an 6 mois	
5	391	1 an 6 mois	
6	398	1 an 6 mois	
7	407	3 ans	
8	428	3 ans 3 mois	
9	449	4 ans	
10	479	4 ans	
11	523	-	

Echelon	Indice	Durée da	Durée dans l'Echelon		
Echelon	indice	normale	accélérée		
1	383	1 an			
2	436	1 an			
3	440	2 ans			
4	453	2 ans			
5	466	2 ans 6 mois			
6	478	3 ans (70 %)	2 ans (30 %)		
7	506	3 ans			
8	542	3 ans 6 mois (70 %)	2 ans 6 mois (30 %)		
9	578	4 ans			
10	620	4 ans			
11	664	<u> </u>			

Valeur brute mensuelle du point d'indice : 4,686 € au 1 e février 2017

Sont retirées du traitement indiciaire brut

- Retraite: 10,56 % du traitement brut au 1+ janvier 2018. Retraite additionnelle: 5 % de l'indemnité de résidence et supplément familial. RDS (CRDS): 0,5 % (sur 98,25 % de tous les revenus). CSG: 9,2 % (sur 98,25 % du salaire total).

Est ajouté au traitement :

- Le Supplément familial de traitement (SFT) est un élément de traitement à caractère familial, ouvert en fonction du nombre d'enfants à charge. Il comprend un élément fixe et un élément proportionnel. 1 effant: 2.29 e .

 2 enfants : 10,67 e + 3 % du salaire brut.
 3 enfants : 15,24 e 8 % du salaire brut.
 par enfant au délà de 3 : ajouter 4,57 € + 6 % du salaire brut.
 Indemnité de résidence : 3 % du salaire brut.
 Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG : (*2206)

Professeurs des Ecoles Hors Classe		
Echelon	Indice	Durée dans l'Echelon
1	570	2 ans
2	611	2 ans
3	652	2 ans 6 mois
4	705	2 ans 6 mois
5	751	3 ans
6	793	-

	Echelon	Indice	Durée dans l'Echelon
	1	695	2 ans
	2	735	2 ans
	3	775	2 ans 6 mois
	4	830	3 ans au minimum
S X	1er chevron	890	1 an
Echelons spéciaux	2ème chevron	925	1 an
	3ème chevron	972	1 an

Nouvelle bonification indiciaire si affectation sur poste y ouvrant droit			
27 points			
27 points			
12 points			
8 points cumulables avec bonification indiciaire (C.97.154)			
27 points			
30 points (1)			
30 points (1)			
40 points (1)			
30 points (1)			

	Le cumul des NBI est plafonné à 50 points. Elle n'est pas cumulable avec
	une bonification indiciaire fonctionnelle sauf pour les directeurs d'école.
4	(1) NBI cumulable avec l'indemnité REP/REP

Bonifications Indiciaires		
Instituteurs spécialisés (CAFIPEMF, CAPA-SH, DEPS)	+ 15	
Instituteurs CPD, MFAIEN	+ 42	
Directeurs 2-4 classes	+ 16	
Directeurs 5-9 classes	+ 30	
Directeurs 10 clas. et plus	+ 40	
Directeurs de SEGPA	+ 50	
Directeurs EREA/ERDP	+ 120	

CT je vote

ELECTIONS PROFESSIONNELLES du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018

